

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 9 octobre 2025

Le jeudi 9 octobre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sur la convocation de sa Présidente, Myriam MULOT, du jeudi 25 septembre deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 9 votants : 9

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Louissette LECOQ, Chantal JARNIOU, Dieinaba SY, Christian FOSSOUL, Alain QUIBEL, représentants le Conseil Municipal,
Florence SUQUET, représentant l'UDAF
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion

Mme Louissette LECOQ est désignée secrétaire de séance.

2025-43 : CONVENTION ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET L'ASSOCIATION « FIERTES COLOREES » POUR LA MISE A DISPOSITION DUNE SALLE POUR LA TENUE DE PERMANENCES A L'ESPACE DE VIE SOCIALE.

Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément l'article L.2144-3

Considérant que l'association « Fiertés Colorées » est une association rouennaise militante d'accompagnement et de défense des droits et personnes *LGBTI+ (*personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres/transsexuelles et intersexuées).

Considérant que l'association a sollicité la Mairie et le CCAS aux fins de pouvoir effectuer une permanence mensuelle au sein de l'Espace de Vie Sociale *Joséphine Baker*, situé 7A rue de la liberté.

Considérant que le but de ces permanences sera d'échanger avec les personnes LGBTI+, de répondre à leurs questions et si nécessaire, de leur apporter du matériel de santé sexuelle ainsi que des conseils en matière de santé.

Considérant que les permanences se tiendront le troisième samedi de chaque mois, de 9H00 à 12H00 à l'EVS (exception faite des samedis fériés).

Considérant que la collectivité est propriétaire des murs de l'EVS et le CCAS le Gestionnaire de l'EVS, une convention tripartite Ville/CCAS/ Association est établie afin de préciser les conditions de la mise à disposition de cette salle à l'Association.

Considérant que cette délibération prendra effet à compter de la signature de la convention par les trois parties (Ville, CCAS, Association) avec une dernière permanence en octobre 2026.

Considérant que ladite convention s'achèvera le 31 octobre 2026.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,
par **9** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention

Commune de Notre Dame de Bondeville

Centre Communal d'Action Sociale

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un bureau à titre gratuit au sein de l'EVS un samedi par mois à « *Fiertés Colorées* »
- **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à signer la convention tripartite Ville/ CCAS/ Association

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave Flaubert (76000 – ROUEN), à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le : 24/11/25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20251107-2025-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2025

La Présidente du CCAS,



Myriam MULOY.

